

ACCUEIL P.I.A.J PÉRIODE SCOLAIRE 11-17 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2014 – 2015

Son fonctionnement s'articule autour des valeurs du projet éducatif, qui traduit l'engagement de la municipalité, ses priorités, ses principes: la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, la prévention, l'autonomie et la responsabilisation.

Le cadre:

Accueil au « Local jeunes » et au Nymphéa, destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Une équipe d'animateurs accompagne les jeunes sur différents types de projets (temps convivial, sorties, activités spécifiques, séjours). Ces lieux d'échange, de loisirs et d'information assureront au jeune de passer un moment agréable en toute sécurité.

Dans le souci de prendre en compte les attentes des parents et de les informer, les animateurs sont joignables à tous moments au **06 72 15 85 97**. Le programme d'activités est distribué et affiché (collège, local jeunes) et des temps de rencontre seront proposés aux familles à raison d'une fois par trimestre: échanges sur les projets en cours ou réalisés.

Horaires:

Le Mardi de 17h à 19h au « Local jeunes »

Le Mercredi de 14h à 17h au local ou au Nymphéa (en fonction du programme)

Le vendredi de 17h à 19h au Nymphéa dans la salle d'accueil (entrée côté cour de l'école)

A noter que les heures d'accueil peuvent être modifiées en fonction du programme (exemple: sortie en soirée)

Modalités:

Accueil libre, qui ne nécessite pas d'inscription lors des journées sans sorties ou activités spécifiques. Le jeune s'engage à respecter le règlement de l'accueil, ses camarades, les animateurs, le matériel et les locaux :

- Il doit informer ses parents de sa visite.
- Toute sortie est définitive, il n'est pas permis de quitter le lieu et revenir sans réel motif valable et justifié.
- Il doit prévenir l'équipe d'animateurs dès son arrivée et dès son départ.
- Toute consommation d'alcool, de tabac n'est pas tolérée dans les accueils et lors des sorties.

Le jeune s'engage à respecter ce qui a été convenu avec ses parents. En aucun cas l'animateur ne les prévient de son absence, ou de son départ s'il a lieu avant la fin de l'accueil. Cependant un listing des jeunes avec leurs heures d'arrivée et de sortie est tenu à jour par les animateurs.

Le Centre Social décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur (téléphone portable, MP3, ...)

Dossier d'inscription:

Un dossier complet rempli par les responsables légaux accompagné d'une cotisation de 5€ sera demandé. Une carte (nommée: carte PIAJ) sera remise au jeune. Seules les activités spécifiques sont payantes.

Le programme des activités:

Il est conçu avec les jeunes. Distribué et affiché tous les mois, il précise le lieu de l'accueil ainsi que l'activité ou la sortie.

Pour qu'une sortie, soirée ou événement soit maintenue, il faut **qu'au minimum 7 jeunes soient inscrits** (règlement auprès d'un animateur faisant foi) et au moins **2 jours avant la sortie.**

Ce programme peut être modifié si :

- Un groupe de **7 jeunes minimum** se mobilise pour des raisons pertinentes et qu'ils s'impliquent dans l'organisation de la nouvelle activité.
- Le changement est prévu au moins **une semaine à l'avance**
- Que la **proposition soit validée** par les animateurs

Je soussigné Mme. M. _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ.

J'autorise mon fils, ma fille _____ à participer à ces accueils et aussi à s'impliquer dans l'élaboration des programmes d'activité.

Fait à _____ Le _____ Signature:

Le jeune

Je soussigné _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et je m'engage à le respecter et aussi à m'impliquer dans la programmation des activités.

Fait à _____ Le _____ Signature: